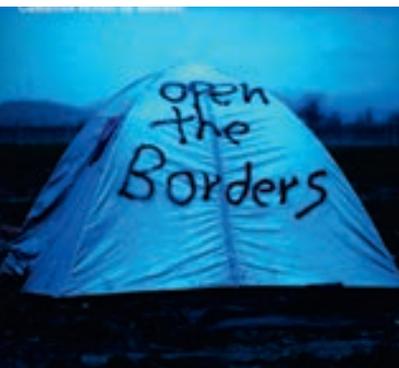




DOSSIER MIGRATION : LE GRAND FANTASME



Manifestation à Nantes.
Photo : MRAP



07 DOSSIER

Migration :
le grand fantasme

04 MÉMOIRE

Miriam Makeba,
chanteuse sud-africaine
engagée contre le racisme

18 NATIONAL

Pour la création d'un
musée national de l'histoire
du colonialisme

21 COMITÉS LOCAUX

Le MRAP de Tarbes
au festival Welcome
in Tziganie de Seissan

SOMMAIRE

3 DOSSIER : MIGRATION, LE GRAND FANTASME

Immigration : un discours paradoxal.

La politique migratoire européenne dans un contexte de migrations mondialisées.

La migration jadis exceptionnelle, voire transgressive, devient peu à peu l'avenir du monde.

À qui profitent les migrations ?

Envoyer au Rwanda, une expression en train de devenir courante.

Entretien avec Magyd Cherfi.

Un incontournable : le nouveau programme d'exposition permanente du musée de l'histoire de l'immigration.

Continuité et rupture?

Un pacte de la honte sur l'asile et l'immigration.

La Méditerranée, sinistre cimetière marin.

Addition ou fusion?

18 NATIONAL

Pour demander la création d'un musée national de l'histoire du colonialisme, une nouvelle exposition.

19 MÉMOIRE

Miriam Makeba, chanteuse-sud-africaine engagée contre l'apartheid et le racisme.

22 HOMMAGE

Maryse Condé, la complexité de l'identité.

Hommage à Marie-Annick Butez.

24 COMITÉS LOCAUX

« Différences » / Abonnement annuel : 24 € // 43, bd de Magenta - 75010 PARIS // Tél. : 01 53 38 99 86 - Fax : 01 40 40 90 98 // Directeur de la publication : Pierre Mairat // Rédaction : Charles Louvard // Assistants de rédaction : Isabel Dos Martires // Trésorière : Martine Matmati // Gestion des abonnements : Isabel Dos Martires // Conception/Impression : Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10 // Dépôt légal : Juillet 2007

ÉDITORIAL

*Co-Présidents



Kaltoum GACHI*



J.F. QUANTIN*



François SAUTEREY*

L'IMMIGRATION ? ENCORE ?

Encore l'immigration ? Eh oui, ce sujet continue à envahir le débat public. Depuis des décennies, l'extrême droite a imposé le thème de l'immigration, à la fois dans l'opinion publique et dans une classe politique qui voit dans le rejet de l'immigration une posture obligatoire, quelquefois en contradiction avec les besoins réels de notre société.

Les élections dans différents pays d'Europe et les projections pour les élections communautaires montrent que les courants populistes continuent à se nourrir d'une xénophobie récurrente.

En France nous avons combattu le énième projet de loi dont Darmanin avait fait son étendard et qui complique encore l'accueil et l'intégration des migrants

Aujourd'hui, c'est aussi l'Union Européenne qui élabore un Pacte Migratoire qui prétend fermer les frontières de l'Europe et rêve même de refouler « ailleurs » les demandeurs d'asile ! Le dossier de ce numéro de *Différences* fait le point sur ces deux dispositifs nationaux et européens.

Mais il tente aussi d'entamer la démarche si nécessaire de déconstruction de l'approche fantasmée de la question migratoire.

Nous partageons les appels des scientifiques comme les chercheurs de l'INED, qui étudient méthodiquement l'inverse l'absurdité du « grand remplacement ».

Comme le dit inlassablement François Héran : « Il faut arrêter de faire croire que la France serait davantage la France sans l'immigration. Autant de rêves immatures et voués à l'échec parce qu'ils font fi des réalités les plus élémentaires. Ils traduisent un véritable déni d'immigration, comme il y a des dénis de grossesse ».

Nous partageons avec d'autres associations humanistes, comme France Terre d'Asile, un combat qui dessine un autre avenir, celui d'un monde où les migrations ne sont plus un « problème » mais une composante normale pour l'humanité. ::

Photo : Vecteezy.com



IMMIGRATION : un discours paradoxal.

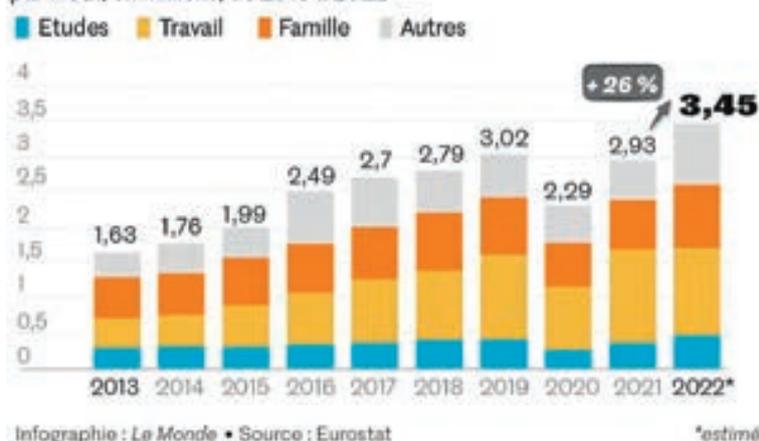
En 1985, Bernard Stasi publiait un livre : « L'immigration, une chance pour la France ». On n'a pas l'impression que cette idée ait largement prospéré dans l'opinion publique ! Et pourtant, le 21 novembre 2023, 38 ans plus tard, dans un article du Monde, E.Auriol et M.Péron réitèrent : « La faible immigration de travail en France est un problème économique majeur ».

Le MRAP se bat quotidiennement au côté des immigrés, d'abord parce que l'immigration est un drame humain majeur du monde actuel, cause de parcours douloureux, parfois meurtriers, ensuite parce que c'est un thème politique et idéologique honteusement exploité par les semeurs de haine, et enfin parce que nous sommes persuadés que l'avenir de l'humanité est dans la libre circulation des hommes et des femmes.

L'avenir de l'humanité ? Non, le présent déjà, entre autre économique. Un étrange fossé se creuse de plus en plus entre un discours politique omniprésent et la réalité objective.

Citons un exemple étonnant ! La loi dite Darmanin est adoptée par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2023. Pendant un an et demi de débats et tergiversations, le Medef avait été silencieux. Mais c'est ce même 19 décembre que choisit Patrick Martin, son président, pour lâcher sur Radio Classique un avis qui aurait pu peser lourd : « *Ce ne sont pas les patrons qui demandent massivement de l'immigration, c'est l'économie [...] D'ici 2050, nous aurions besoin, sauf à réinventer notre modèle social, sauf à réinventer notre modèle économique, de 3,9 millions de salariés étrangers [...]. On sait que, par exemple, en France, la population en âge actif va baisser à partir de 2036 [...] Or, on a des régimes sociaux – les retraites, l'assurance chômage, la santé – qui sont*

Nombre de premiers titres de séjour délivrés dans l'Union européenne, par motif, en millions, de 2013 à 2022



assis sur les revenus du travail, donc sur l'emploi ».

Sur ce dernier point, **de nombreuses études montrent en effet que l'immigration a un effet à peu près nul, voire positif sur les comptes sociaux.**

Ce qui n'empêche pas de discourir sans fin sur le « coût » de l'immigration. La simple expérience sociale vécue par chacun, autour de lui, confirme pourtant la même chose : nous vivons de plus en plus dans un environnement économique marqué par le manque structurel et généralisé de main d'œuvre.

L'insistance sur les « métiers en tension » ou sur le tri des « haute qualification » sont des écrans de fumée pour édulcorer la réalité : c'est bien l'ensemble de l'activité sociale et économique qui a besoin d'un

apport de forces actives jeunes, du cuisinier à l'informaticien, de l'aide ménagère à l'employé du BTP.

Faisons donc un petit tour ne serait-ce qu'en Europe pour vérifier le phénomène.

En Allemagne, non seulement on ne parle plus des 800 000 réfugiés syriens de 2016 qui devaient submerger le pays, mais les mesures se succèdent pour attirer de nouveaux migrants.

On sait que 13 millions de travailleurs quitteront le marché du travail au cours des quinze prochaines années. Du coup, **l'Agence fédérale pour l'emploi estime que 400 000 arrivées nettes par an sont nécessaires.** Le ministre de l'Economie Habeck ose tenir le discours suivant : « *Nous devons être beaucoup plus ouverts à l'immigration et promou-*

IMMIGRATION : UN DISCOURS PARADOXAL

suite et fin de la page 03

Motifs d'admission	2022	2023	Évolution 2022/2023
Économique	52 045	54 630	+ 5 %
Familial	95 939	91 020	- 51 %
Étudiants	102 134	103 520	+ 1,4 %
Humanitaire	41 455	47 860	+ 35 %
Divers	27 353	26 140	-3,4 %
Total (hors britanniques)	318 296	323 260	+ 1,4 %
Britanniques	11 174	8 700	- 22,1 %

Source :Ministère de l'intérieur - DGEF - DSED & AGDREF

voir que l'Allemagne est un pays cosmopolite avec des emplois intéressants et de haute qualité». Et les ministres se mettent à parcourir le monde pour encourager la venue de nouveaux travailleurs. Plusieurs mesures réduisent les obstacles à l'immigration, on facilite la naturalisation.

L'élection de Meloni en Italie a été un choc. Elle avait usé et abusé du rejet de toute immigration. Résultat : en juillet 2023 elle signe un décret qui organise l'entrée sur le territoire de 452 000 personnes autorisées à travailler en

Italie ! La promotion de l'immigration légale est un objet récurrent de ses prises de parole et l'immigration entre dans le récit de son plan de développement pour l'Afrique. **Quant à l'Espagne, elle examine en avril 2024 un projet de loi** issu d'une pétition de 700 000 personnes. Cette loi devrait permettre la régularisation de 500 000 migrants irréguliers (arrivés avant novembre 21).

Même la droite s'est inclinée : « Nous sommes sensibles à ceux qui travaillent en Espagne et n'ont pas de papiers », déclare

Alberto Núñez Feijóo, président du PP. La bourse et la charité peuvent se rencontrer !

Une régularisation massive avait déjà eu lieu en 2004, pour 600 000 personnes. Sans catastrophe apparemment... Et une régularisation partielle avait aussi eu lieu en août 2022.

Rendons enfin visite à Victor Orban, leader emblématique d'une opposition féroce à toute immigration en Hongrie. Eh bien, depuis 2022, il a subitement ouvert les portes de son pays à des dizaines de milliers de « travailleurs invités ». Fin 2023, ils étaient déjà près de 100 000, selon les statistiques officielles.

On pourrait continuer notre voyage : la Grèce a signé des accords avec le Bangladesh et l'Égypte pour recruter des travailleurs agricoles. **La Pologne** a fait la même chose avec l'Inde, le Népal et les Philippines, sans parler bien sûr des Ukrainiens. Quant à la France, le tableau ci-contre montre que, pendant qu'elle gesticulait autour de la loi Darmanin, elle faisait progresser de 5 % les titres de séjour de travail !

Répétons-le, nous défendons des hommes et des femmes, pas des bras et des cerveaux. Mais pourquoi se priver d'exploiter ce que François Héran appelle « la nasse » où la classe politique s'est enfermée, entre son discours et la réalité ? ::

Jean-François Quantin
Co-Président

je suis tu es
nous sommes tous
migrants



OUI
au droit
de trouver
asile dans
le pays de
son choix !

Mouvement citoyen pacifiste de sensibilisation et de plaidoyer autour du drame humanitaire des migrants en Europe www.tousmigrants.org

LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS UN CONTEXTE DE MIGRATIONS MONDIALISÉES

L'Union européenne peine à se reconnaître comme terre d'immigration, ce qu'elle est devenue car elle a longtemps été une terre de départ vers les nouveaux mondes et vers la France, au XIX^e siècle.

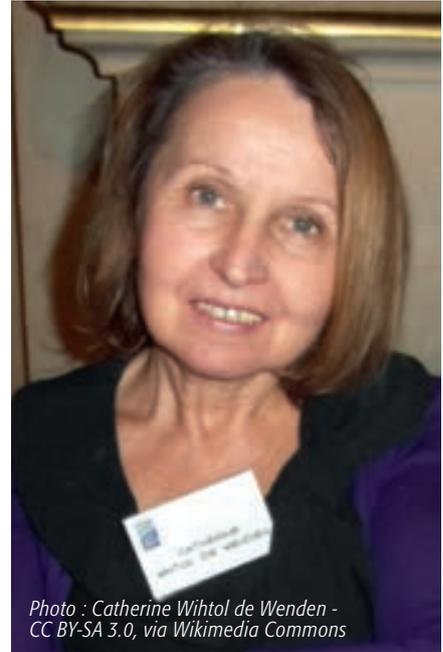


Photo : Catherine Wihl de Wenden - CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons

Aujourd'hui, elle cumule le paradoxe de vouloir attirer les talents du monde entier, de manquer de main d'œuvre qualifiée et non qualifiée, d'être dépendante démographiquement des migrations, tout en fermant ses frontières au plus grand nombre.

Elle affiche par ailleurs son respect des droits de l'homme tout en restreignant les critères du droit d'asile (notions de pays sûrs, de pays tiers sûrs, de demande manifestement infondée), peinant à faire preuve de solidarité et d'hospitalité durant les arrivées récentes de demandeurs d'asile, comme l'a montré la « crise » des réfugiés de 2015. Enfin, elle a appliqué un système de « deux poids deux mesures » en accueillant les Ukrainiens depuis 2022 (protection temporaire, en fonction d'une directive européenne de 2001, jamais utilisée auparavant), tandis que les autres candidats à l'asile doivent suivre une procédure d'asile longue et aléatoire, loin d'être couronnée de succès.

La division des pays européens sur ce sujet brûlant entre l'est et l'ouest de l'Europe (pour la solidarité et l'hospitalité à l'égard de l'accueil des réfugiés) et entre le nord et le sud de l'Europe (pour le contrôle des frontières au sud de l'Europe qui sert de sas protégeant les autres) s'inscrit de surcroît dans un climat populiste qui a imposé son prêt à penser en la matière

dans beaucoup de pays européens. Selon les pays d'accueil, les pays de départ, le profil des migrants, les politiques plus ou moins théâtralisées du contrôle des frontières, elle est tantôt perçue comme sécuritaire, tantôt comme laxiste, sans jamais être réaliste. Les difficultés d'adoption du Pacte européen d'immigration et d'asile en décembre 2023 et le vote de la loi française sur l'immigration et l'asile à la même date sont le reflet de ces contradictions.

Un arsenal sécuritaire coûteux et sophistiqué qui ne dissuade pas les candidats au départ

La situation migratoire en Europe s'inscrit dans un contexte global (287 millions de migrants internationaux, soit 3,5 % de la population mondiale) dont les migrations font partie compte tenu d'une série de facteurs structurels dans le monde : écart démographique entre le nord vieillissant et le sud, jeune et à la recherche d'avenir, inégalités du développement humain, crises politiques productrices de réfugiés (110 millions selon le Haut Conseil aux Réfugiés des Nations Unies en 2023), économie du passage par le trafic des passeurs suite au renforcement des contrôles aux frontières, réseaux transnationaux familiaux ou diasporiques créant des liens transfrontaliers, déplacés environnementaux sud-sud, exode des élites, pénuries de main-d'œuvre, rôle des nouvelles technologies de l'information et de la com-

munication, absence d'espoir des jeunes au chômage dans leur pays, et aspiration à la paix. [...]

L'Europe mise au défi de la mondialisation des migrations

On compte autant de migrants au nord de la planète qu'au sud : 140 millions pour les migrations sud-nord et nord-nord et 140 millions pour les migrations sud-sud et nord-sud, une situation nouvelle où l'attention devrait aussi se focaliser sur les pays du sud devenus terres d'arrivée et de transit pour d'autres migrations du sud chassées par les crises politiques, le chômage et le réchauffement climatique, mais souvent dépourvues de politiques migratoires.

La mondialisation a mauvaise presse : elle serait le fruit d'un complot des élites qui veulent imposer des migrations mal acceptées, source de conflits de cultures (le grand remplacement) et de cosmopolitisme ou de multiculturalisme. La crainte d'une Afrique prête à envahir l'Europe par sa démographie, de concurrence avec les nationaux sur le marché du travail mettant ces derniers au chômage, de politiques d'intégration inefficaces sources de communautarismes, de flux de déplacés environnementaux sont au cœur des débats, tandis que la politique migratoire européenne n'a en charge que le régime commun des flux, celui des

La politique migratoire de l'Union européenne DANS UN CONTEXTE DE MIGRATIONS MONDIALISÉES

suite et fin de la page 05

« stocks », des populations installées, revenant aux États ou aux échelons locaux. Mais, avec l'exacerbation des souverainismes agités par nombre de pays européens autour des frontières, les États finissent par tenter de gérer les flux à leurs frontières et l'Europe par rappeler les principes communs et les meilleures pratiques régissant les politiques d'intégration afin de mieux les harmoniser : une tendance conduisant alors à l'inversion des compétences, tant la crispation autour de la sécurisation des frontières est forte. En Europe, où l'attention se concentre sur les migrations sud-nord, il ne suffit pas d'afficher une militarisation des frontières et une politique de dissuasion pour qu'elle soit respectée. Beaucoup des mesures coercitives font l'objet d'un affichage théâtralisé, d'une mise en scène pour l'opinion à travers les médias : arrivées africaines sur l'île sicilienne de Lampedusa, route des Balkans, îles grecques du Dodécanèse investies par les Proche et Moyen Orientaux, franchissement des Alpes du sud entre l'Italie et la France par de jeunes Africains, suggérant l'invasion, voire la conquête, suivies de la mise en scène du contrôle (fermeture des ports, en Italie, effectifs policiers à la frontière franco-italienne, reconductions de l'autre côté de la frontière).

Mais les mesures de dissuasion ne dissuadent pas ceux qui sont déterminés à changer de vie, à réaliser leurs projets, à fuir la guerre, le chômage, le contrôle social, les discriminations en fonction du genre ou de l'orientation sexuelle. Ce ne sont pas les plus pauvres qui partent, ni les politiques sociales – le fameux « appel d'air » – qui les attirent, mais la situation dans le pays de départ qui les pousse hors de leur pays : le facteur « *push* » est devenu plus puissant que le facteur « *pull* » aujourd'hui, contrairement au passé, compte tenu des chaos du monde. La migration va se poursuivre, quelles que soient les dispositions répressives des politiques mises en œuvre car elles correspondent à des tendances structurelles du monde (inégalités du développement humain, lignes de fractures du monde, démographie, environnement, crises et conflits, force des réseaux transnationaux, économie mafieuse du passage). Plus on

ferme, plus on encourage les tentatives de détournement pour traverser les frontières et plus on encourage l'économie des passeurs qui s'enrichissent du contrôle et violent les droits de l'homme ainsi que l'installation de ceux qui sont arrivés et ne peuvent plus repartir, faute de visas.

La traversée du désert libyen a fait l'objet d'un rapport de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'Homme (*L'« enfer libyen »*) en 2017, les morts se comptent en dizaines de milliers en Méditerranée car les « *harraga* » (grilleurs de frontières) continuent leurs trafics. Ceux qui sont arrivés doivent affronter la condition de sans papiers, de demandeurs d'asile en attente de statut, souvent déboutés, les métiers mal payés, pénibles et parfois dégradants, les conditions de logement des plus précaires, mais ils sont rarement reconduits au pays (12 % en France, mais l'Allemagne a un meilleur taux de reconduites compte d'un plus faible nombre d'obligations de quitter le territoire), car il faut une certification consulaire du pays de départ ou de transit acceptant le retour, qui tarde souvent à venir. [...]

Les contradictions de ces politiques montrent le flottement qui existe autour du contrôle des frontières en Europe, dans un contexte où d'autres priorités s'imposent, comme le bénéfice économique des migrations, le respect des droits de l'homme souvent consignés dans des conventions internationales onusiennes, les besoins démographiques et surtout les réalités d'un monde en avance sur les politiques qui sont censées les gérer mais qu'une partie de l'opinion et les décideurs se refusent à reconnaître. Quelques points stratégiques du passage en Europe ont illustré depuis plusieurs années l'ampleur des contradictions et leurs drames humains : l'île de Lesbos, en Grèce, et d'autres îles du Dodécanèse (Samos), proches de la Turquie où, depuis 2015, se sont entassés des réfugiés de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan tentés de rejoindre leurs diasporas déjà installées en Europe et de pouvoir bénéficier du régime de l'asile européen de la Convention de Genève car la Turquie n'offre qu'une protection temporaire pour les non Européens ; Calais, où le système de Dublin du « *one stop, one shop* » oblige les demandeurs d'asile

à rester en France alors qu'ils cherchent à rejoindre leurs familles au Royaume-Uni qui demande à la France de les maintenir sur son territoire avec une politique destinée à éviter « l'appel d'air » alors que la situation de Calais est récurrente, compte tenu de sa position stratégique en face du Royaume-Uni, quelles que soient les politiques dissuasives menées sur place. Lampedusa, première île européenne au sud de la méditerranée pour les arrivants du sud, continue à faire l'objet des rêves d'odyssées des candidats au passage, alors qu'une longue série de difficultés s'ensuivent une fois l'île atteinte. Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles au Maroc, entourées de grillages parfois pris d'assaut par les migrants massés autour. [...]

La loi française sur l'immigration et l'asile de 2023

La loi française sur l'immigration et l'asile de 2023 va dans le même sens que le Pacte européen sur l'immigration et l'asile, adopté en décembre 2023 et voté en avril 2024 : restriction du droit d'asile et de l'accès aux titres de séjour, y compris étudiants, priorité nationale pour les prestations sociales excluant les résidents arrivés de courte date (mesure abrogée par le Conseil Constitutionnel), facilitation des expulsions par décision préfectorale, remise en cause du droit du sol. Il est curieux de constater que cette loi qualifiée par certains de « loi de la honte » ait donné lieu à la saisine du Conseil Constitutionnel par le Président de la République au lendemain même de son adoption, alors qu'elle était destinée à illustrer la fermeté. [...] ::

Catherine Wihtol de Wenden,
Directrice de recherche émérite au CNRS

Bibliographie

Catherine Wihtol de Wenden,
Faut-il ouvrir les frontières ?
Paris, Presses de Sciences Po, 3^e édition, 2017

Catherine Wihtol de Wenden,
Atlas des migrations,
Autrement, 2021, 6^e édition

Catherine Wihtol de Wenden,
La question migratoire au XXI^e siècle.
Paris, Presses de Sciences Po, 2017, 3^e édition

Catherine Wihtol de Wenden,
« Savoir et pouvoir : l'impossible rencontre ».
Esprit, juillet-août 2018, N° 446, pp. 183-189

François Héran,
Immigration : le grand déni.
Paris, Seuil, 2022

Najat Vallaud-Belkacem
et Bertrand Badie :
« LA MIGRATION, JADIS
EXCEPTIONNELLE, VOIRE
TRANSGRESSIVE, DEVIENT PEU
A PEU L'AVENIR DU MONDE »

La mondialisation nous oblige à inventer une gouvernance globale des migrations, là où le bricolage répressif européen ne fait qu'aggraver le mal.

Reprise d'une tribune parue dans le Monde le 20 septembre 2023



Illustration : vecteezy.com

Le débat désormais quotidien autour du thème de l'immigration surprend par sa cécité face aux mutations réelles de notre monde. Il semble tout droit sorti du siècle dernier, même d'un millénaire révolu, de cette époque où une Europe dominante disposait des moyens de faire de l'absolue souveraineté de ses seuls Etats un principe efficace et respecté de régulation internationale. Avons-nous seulement compris que ce monde-là n'existe plus ?

Si l'on veut traiter humainement et rationnellement des questions migratoires d'aujourd'hui, il faut d'abord changer de logiciel, tirer les conséquences évidentes d'une mondialisation qui appartient au cycle présent de notre histoire, et qui modifie profondément la donne du fait migratoire.

Une telle rupture n'a pas seulement altéré les paramètres techniques de notre temps, facilitant les transports, réduisant les distances, augmentant la visibilité des lieux plus favorables et plus éloignés : autant de facteurs qui donnent déjà une force inédite à la mobilité humaine... Mais elle a surtout atteint les comportements sociaux, créant au fil du temps un imaginaire mondialisé qui touche chaque individu – n'est-ce pas notre cas ? Celui de nos enfants ? –, quelle que soit sa condition, de plus en plus connecté à un monde qui suscite attrait, désirs, volonté d'accomplissement, affectant ainsi durablement la façon d'être de chacun dans un environnement fortement élargi.

La mondialisation des êtres humains

C'est dire que la migration, jadis exceptionnelle, voire transgressive, devient peu

à peu l'avenir du monde. Là où la sédentarité, la fixité, l'enfermement prennent lentement mais sûrement les formes du passé, pour incarner à leur tour l'exception de demain.

Est-ce à dire qu'il n'y a qu'à se laisser porter par ce vent nouveau ? Non : au contraire, cette mutation nous oblige, mais dans un sens totalement opposé à ce qu'un conservatisme béat conduit à conclure. Si nous quittons un monde statique pour nous adapter à celui de la mobilité, tout reste à faire pour en définir les règles nouvelles.

Pour concevoir ce temps de la mondialisation des êtres humains, nous qui avons su sans trop de peine concevoir celle des marchandises. Pour parvenir à cette gouvernance globale des migrations optimisant le bien-être de ses trois protagonistes : sociétés de départ, sociétés d'accueil et migrants eux-mêmes.

Mais, pour cela, il faut accepter que la migration soit le principe et non la transgression ; et comprendre aussi qu'il n'y a pas d'intérêt national qui puisse s'épanouir hors d'un universel reconstruit. Au fond, il en va de la migration comme du climat, l'un et l'autre impliquant cette nécessaire inversion dans l'ordre des facteurs. Gageons pourtant que la première est plus facile à gérer tant sont grands les avantages à court terme d'une migration rationalisée, pour notre démographie, notre effort productif, le rapprochement des cultures : des flux bien gérés au niveau global sont capables de susciter des bienfaits immédiats qui démentent les slogans faciles !

Résurgences souverainistes

Alors voilà, qu'y a-t-il de plus enthousiasmant et porteur ? Inventer ce logiciel nouveau et ses normes inédites ? Ou donner raison à ceux qui, à coups de mensonges et de stigmatisations, ont fait de la dénonciation du migrant la marchandise la plus facile à vendre sur le marché électoral ? Et persister dans ces formes de répression éculées qui ne font, jusqu'à aujourd'hui, qu'aggraver le mal.

En moins d'une décennie, nous frôlons le chiffre effrayant de 30 000 morts en Méditerranée, soit probablement plus de 50 000 depuis le début de ce siècle. L'agence Frontex, mise en place par l'Union

Najat Vallaud-Belkacem et Bertrand Badie :
« LA MIGRATION, JADIS EXCEPTIONNELLE,
VOIRE TRANSGRESSIVE, DEVIENT PEU A PEU
L'AVENIR DU MONDE. »

suite et fin de la page 07

européenne, engloutit des sommes considérables. Et pourtant, l'actualité montre que ces résurgences souverainistes et défensives n'ont en rien dissuadé les candidats au départ ! P

reuve est ainsi faite qu'une approche entièrement nouvelle est aujourd'hui indispensable. Le président de la République lui-même le reconnaissait : dans un monde d'interdépendance, la solution ne peut pas partir de l'enfermement souverain ; une démarche isolée, au sein d'une logique collective, ne peut qu'aboutir à l'échec.

Source d'énergie et d'enrichissement

Comme en matière de sécurité humaine, la matrice ne peut être que multilatérale et relever d'instances capables de définir le tissage institutionnel global à même de prendre en charge les flux migratoires, les soutenir humainement et socialement, les orienter économiquement, les doter de normes légitimes aux yeux de tous.

Cette logique globale n'est pas chose facile pour des Etats habitués aux automatismes de la souveraineté. Elle s'est révélée bien

utile pourtant lors de la pandémie de Covid-19. Elle le sera de plus en plus face aux grands défis de notre temps. La France s'honorerait de plaider en ce sens sur la scène mondiale, de renouer avec la tradition de Léon Bourgeois [1851-1925].

L'ancien président du Conseil avait le premier compris que la paix se construirait sur la résolution des grandes questions sociales, qui ont désormais une vraie dimension internationale. Il est essentiel de préparer dès maintenant ce monde de demain, où la mobilité humaine a toutes les chances de devenir une source d'énergie et d'enrichissement perpétuellement renouvelables. Si on ne le fait pas, elle risque d'être au contraire une cause de désordres et probablement de désastres.

Le bricolage répressif qui fait le quotidien de l'action européenne actuelle produit ce qu'il y a de pire et de plus cruel dans la migration d'aujourd'hui : la clandestinité. Source de malheurs, d'exploitations, de viols, de violences en tous genres, de racisme parfois même institutionnalisé en politique d'Etats avec lesquels on passe des pactes dangereux, elle fait le malheur de tous et nous détache de l'avenir.

Ayons l'audace de regarder devant nous et de construire progressivement la grammaire migratoire du troisième millénaire ! ::

Najat Vallaud-Belkacem,
présidente de France terre d'asile
et ancienne ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Bertrand Badie
professeur émérite à Sciences Po Paris,
spécialiste des relations internationales.
Il a notamment publié :
« Vivre deux cultures. Comment
peut-on naître franco-persan ? »
(Odile Jacob, 2022).



Je porte tous les chemins en moi;
celui des hommes et celui, caché, des pierres.

mrap mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples - ☎ 01 53 38 99 99

A qui profitent LES MIGRATIONS ?

Certes, la question n'est pas là. Elle peut même paraître indécente, alors que, dans les circonstances actuelles, les migrations sont avant tout pour beaucoup une tragédie humaine. Le plus souvent, leurs causes sont la misère, la persécution, l'espoir d'une vie simplement acceptable.

Leurs parcours sont des enchaînements d'errances périlleuses, parfois mortelles. Leur aboutissement dans le pays d'accueil passe par des calvaires administratifs et des exploitations éhontées.

Mais si on débarrassait les migrations de ces horreurs, uniquement imposées par le jeu idéologique et politique des pays d'accueil, toutes les conditions seraient là pour tracer les perspectives d'une circulation des hommes et des femmes heureuses et profitable à tout le monde. Bien des économistes et sociologues, hélas peu audibles, confirment cette possibilité.

Une partie des migrants, après mille obstacles, finissent par atteindre cette vie meilleure et plus sûre pour laquelle ils se sont mobilisés. Même si les conditions de travail, de logement et de vie restent difficiles, voire indécentes au standard de nos sociétés, ces conditions représentent pour eux une progression vers cette vie plus acceptable et un tremplin pour l'avenir de leurs enfants.

Dans les pays d'accueil, les populistes ont réussi à imposer comme une évidence que l'immigration était un « coût », le seul débat portant sur son caractère plus ou moins insupportable. C'est pourtant tout simplement une contrevérité. Au niveau des comptes publics, de nombreuses études menées sur ce sujet, concluent toutes à une quasi-neutralité de la balance financière de l'immigration, voire même un léger gain. Si l'accueil a en effet un coût dans un premier temps, l'apport d'une population

jeune et active est rapidement un facteur de création de richesses, de dynamisme de la consommation, de gains pour les comptes sociaux et pour l'économie en général. Cet apport est même indispensable pour une Europe engagée non seulement dans un déclin démographique global, mais surtout dans le vieillissement de sa population active.

Les pays de départ sont souvent présentés comme les victimes d'une prédation sur leurs forces vives. Cela est en partie vrai, surtout que, contrairement à ce que l'on croit, ce ne sont pas majoritairement les plus pauvres qui migrent, mais ceux qui ont déjà un acquis professionnel et culturel qui leur permet d'aspirer à une autre vie. Le cas le plus flagrant est celui du personnel médical, qui vient du monde entier combler notre propre déficit en creusant celui de leur pays d'origine. Mais ces migrations permettent aussi des dynamiques positives.

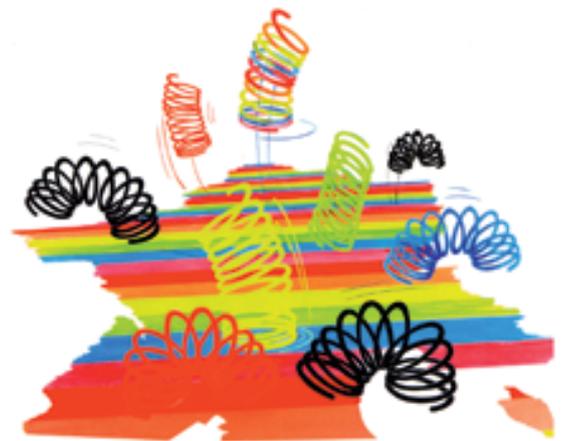
Les diasporas qu'elles permettent de constituer entraînent des transferts financiers souvent massifs, voire décisifs, en direction des familles, des villages et des Etats d'origine. Ces migrations s'accompagnent aussi, on l'oublie souvent, des retours ou, sous diverses formes, des transferts

de compétences acquises dans le pays d'accueil. La fermeture des frontières, outre sa brutalité humaine, est aussi une entrave à cette dynamique. Une libre circulation ne faciliterait pas seulement les arrivées, mais aussi fluidifierait aussi les mouvements dits « pendulaires ». Les travailleurs hésiteraient moins à revenir, totalement ou partiellement, chez eux, à internationaliser les initiatives, les échanges, les investissements.

Notre mot d'ordre de « liberté de circulation et d'installation » n'est pas seulement destiné à soulager le drame humanitaire vécu par trop de migrants. Il vise à construire ce que sera un monde où les hommes et les femmes participeront librement à la vie économique et culturelle du « village planétaire », à la fois pour le plus grand bénéfice et la plus grande satisfaction de tous. N'est-ce pas déjà ce que vivent les émigrés des pays riches ? Oublie-t-on que 3 millions de Français vivent et travaillent à l'étranger, volontairement et librement ? ::

Jean-François Quantin
Co-Président

Y'A DU RESSORT DANS LE MELANGE



mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples
89, rue de Valenciennes 75011 Paris (1) 43 04 54 00



« ENVOYER AU RWANDA »

UNE EXPRESSION en train de devenir monnaie courante ?

En 2022, Boris Johnson lançait une idée apparemment baroque, mais qui n'est en fait que l'expression d'un projet qui hante l'Europe, « l'externalisation ». Explications.

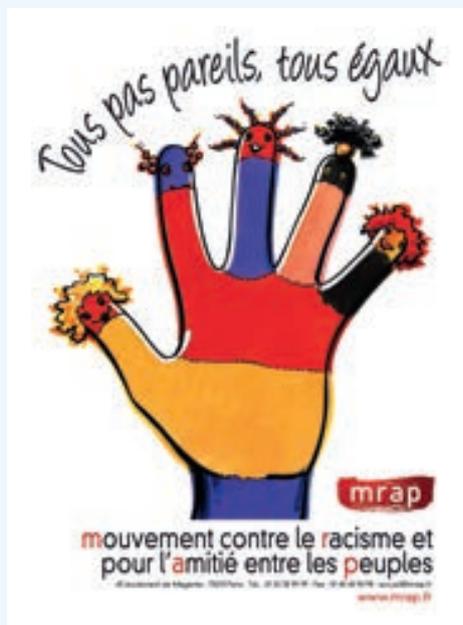
En quoi consiste le projet anglais ? C'est très simple : les demandeurs d'asile qui arrivent illégalement en Grande Bretagne (essentiellement ceux qui traversent la Manche) ne seront plus admis sur le sol britannique, mais transférés... au Rwanda !

Un accord bilatéral prévoit que c'est ce pays qui aura la charge de traiter leur demande d'asile et donc soit de les accueillir en tant que réfugiés, soit de les expulser. Facile, non ? En réalité, les obstacles sont si nombreux qu'aujourd'hui, en avril 2024, il n'a toujours pas pu avoir un début de réalisation. Des obstacles juridiques d'abord. Le Haut Commissariat aux Réfugiés a contesté qu'un pays où arrivent des demandeurs d'asile puisse transférer à un autre Etat sa responsabilité de traiter leur demande, comme le prévoit la Convention de Genève. Cela s'appelle du refoulement, strictement proscrit.

Ensuite, il faudrait considérer que le Rwanda est un « pays sûr », capable d'assurer l'accueil, le traitement et la sécurité des réfugiés. Concernant le Rwanda, tous les rapports contredisent ce statut de pays sûr et démocratique. Finalement, la Cour Européenne des Droits de l'Homme aussi bien que le Conseil Constitutionnel britannique ont condamné cette possibilité et empêché le décollage d'avions prêts au départ. Le parlement vient de ratifier un nouvel accord avec le Rwanda qui prévoirait soit disant de nouvelles garanties. Le feuilleton continue donc, nouvelle tentative de vol prévue dans 3 mois !

Enfin le projet est tout simplement matériellement irréalisable. Il faut savoir

qu'en 2023, ce sont 29 000 personnes qui ont franchi la Manche (en recul sur 2022 : 45 000). Il faudrait donc un véritable pont aérien, qui coûterait une fortune (certains parlent de 1,4 Mds) et à Kigali, un seul hôtel est prévu pour les accueillir ! Le gouvernement ne s'en cache d'ailleurs pas : il s'agit avant tout d'une mesure symbolique destinée à « faire des exemples » et à dissuader les candidats à la traversée de la Manche. Comme si, après tout ce qu'ils ont vécu, ils allaient reculer devant ce dernier risque et rester à Calais ! L'autre objectif, inavoué mais bien plus réel, est tout simplement d'afficher face à l'opinion publique une fermeté spectaculaire. On connaît ce genre de gesticulation politique. D'ailleurs, ces dernières années, la GB a accueilli sans difficulté 160 000 Ukrainiens et 100 000 Hongkongais... Le plus grave, c'est que la même idée rôde sous différentes formes en Europe. Le Rwanda est l'objet d'autres approches : le HCR lui-même y a déjà



transféré des migrants bloqués en Lybie, puis des Afghans, et le Danemark négocierait actuellement un accord limité de la GB. Pour le Rwanda, c'est une opération à la fois diplomatique (reconnaissance du statut de démocratie) et financière (la GB lui versera 480 M€).

Mais l'idée d'externalisation des migrants vient de plus loin. En 2016, Angela Merkel a carrément acheté (au nom de l'Europe, 6 Mds€) la retenue des réfugiés syriens en Turquie. Plus récemment, Meloni a négocié pour l'Italie, avec l'Albanie, un contrat plus subtile juridiquement que celui de la GB. Les arrivants recueillis en Méditerranée seront retenus dans un camp situé en Albanie, mais sous juridiction italienne, et c'est l'Italie qui y traitera les demandes. La même Italie a aussi des accords avec la Libye et la Tunisie. Cela met ces pays en position pour négocier financièrement leur efficacité à retenir les candidats au départ, avec une âpreté. Ce n'est rien d'autre que du trafic d'êtres humains.

Les pays de transit ont aussi compris qu'ils acquerraient un pouvoir politique sur les pays européens. C'est ainsi que le Maroc a imposé à l'Espagne son adhésion à ses positions sur le Sahara occidental. Récemment, les départs à partir de l'est de la Libye se multiplient : le général Afthar, dont c'est le fief, a compris que c'était une arme pour se faire reconnaître par les pays européens. La Biélorussie a aussi utilisé cette « arme » vis-à-vis de la Pologne, comme actuellement la Russie à la frontière finlandaise. Quant à la junte du Niger, elle a renoncé à tout contrôle à Agadès, se pliant à rouvrir la principale traversée du Sahara vers la Libye et l'Europe. Enfin, le nouveau Pacte Européen sur l'immigration (voir article ci-joint) est imprégné de cette idéologie : comment externaliser la question migratoire ?

Cet traitement des hommes et des femmes en situation de migration comme un « produit » dont on doit se débarrasser n'importe comment ou que l'on peut manipuler pour des raisons politiques et stratégiques est une des hontes de l'humanité. Seule la liberté de circulation et d'installation pourra y mettre fin. ::

Jean-François Quantin
Co-Président

ENTRETIEN avec Magyd Cherfi

Magyd Cherfi, né le 4 novembre 1962 à Toulouse, est un chanteur, membre fondateur du groupe musical Zebda mais aussi acteur et écrivain.



Le sujet de notre dossier est : « Immigration/ Grand remplacement : Mythe ou réalité ? ». Qu'en pensez-vous ?

Il y a et il y aura une immigration permanente et inéluctable. Il y aura de plus en plus de musulmans ; il faudra de plus en plus de mosquées ; peut-être des lieux pour d'autres religions. Tous ces gens sont dignes d'être de bons citoyens. La France aura un autre visage, physique, culturel, mais l'accentuation de cette mixité ne veut pas dire perte de soi, remplacement. Il s'agit d'une agglomération d'autres acquis, d'autres références culturelles.

Cette idée semble admise... On le voit avec les habitudes alimentaires, qui se sont diversifiées : pizza, kebab, couscous, cuisine asiatique...

Oui, le culinaire fait moins peur, mais dès que les identités elles-mêmes sont déstabilisées, c'est plus compliqué. Pourtant, il est temps de dire aux Français que ça bouge et ça va bouger encore plus, de le reconnaître. Sans que cela veuille dire remplacement, mais simplement superposition de valeurs et d'acquis. Il faut avoir cette pédagogie. L'extrême-droite se nourrit de cette idée du « remplacement », alors qu'il s'agit juste de faire se superposer des choses différentes, et qu'il faut faire admettre cette idée.

Quand on essaie d'avoir cette pédagogie, on se heurte justement à ce discours de l'extrême-droite, qui jette de l'huile

sur le feu et a trop souvent tribune ouverte. Ne pensez vous pas que c'est cela qui...

Non ! Actuellement, la pédagogie ne marche pas, je vous l'accorde, mais c'est parce qu'on a trop nourri à Droite comme à Gauche, et le plus souvent par peur électorale, une idée d'immigration passagère, l'idée qu'on évacuera tout ça peu ou prou, surtout que malgré tout, ils ne sont pas si nombreux.. Quant aux électeurs du RN, on dit que ce sont des français, qui ont des colères, que certaines mesures sociales suffiront à calmer.

Dans une interview donnée au Midi Libre (30/3/24) à l'occasion de votre visite dans la région, vous dites, je cite « On ne fait pas nation ». Maintenez vous cette affirmation ?

Je maintiens et j'assume. Les populations issues d'une immigration maghrébine et subsaharienne ont le sentiment d'être exclues – ce n'est pas qu'un sentiment - et du coup, ils vont chercher refuge ailleurs, culturellement ou géographiquement. Ils vont chercher ailleurs une nation fraternelle, un eldorado humaniste. C'est pour cela que je parle de la Gauche au pouvoir. C'est elle qui aurait pu et dû faire en son temps ce travail, construire un récit national, qui fasse de nos parents des français. Aujourd'hui, nous avons pris énormément

de retard et nous avons laissé les gens attendre et croire en un miracle de l'extrême droite. Je crains que nous payions demain le prix de cette lâcheté. Je reviens sur cette idée d'immigration passagère... À nous, on nous demande l'intégration, mais la République n'a pas su installer cette nécessité dans la mémoire collective. Du coup, elle a laissé s'y installer, avec l'idée du simple passage, l'hostilité et la menace.

Une dernière question : nous travaillons au Mrap sur l'exigence de la création d'un musée de l'histoire du colonialisme. Que pensez vous de cette demande dans le cadre de ce travail sur la mémoire collective ?

Tout ce qui ouvre, éclaire l'esprit est salubre, et les informations qu'un tel musée supposent sont bénéfiques.

Toutefois, puisque vous en parlez dans un cadre scolaire, éducatif, je pense que pour que l'élève puisse recevoir ce message, il faut que quand il entre en classe, il sente qu'il fait partie de la « famille ». S'il vient avec son bagage de doutes, de suspicion, il ne recevra rien. Cela vaut pour tous les jeunes, quelle que soit leur origine : s'ils sont dans un état d'esprit « fracturée », rien ne passe, ils ne recevront aucune leçon. ::

*Propos recueillis par
Jacques Vénuleth*





MAGYD CHERFI : ZEBDA, mais pas que !

Depuis 85 et le surgissement du groupe musical *Zebda*, dont il fut le leader, Magyd Cherfi est le symbole et le porte-parole de ces générations issues de l'immigration maghrébine, luttant pour la reconnaissance de leur inclusion dans la société française.

Après les rythmes entraînants et engagés des chansons de Zebda, en passant par les paroles de certains succès de Tiken Jah Fakoly (*Tonton America, Il faut se lever*), son livre autobiographique « *Ma part de gaulois* » paru chez Actes Sud en 2016, élargira son public et son audience.

Comment parler immigration, intégration/inclusion, sans lui demander son avis ? Ce que nous avons fait à l'occasion d'une présentation à Vauvert dans le Gard de son dernier ouvrage, un roman cette fois



« *La vie de ma mère !* » édité chez Actes Sud en 2024 et la promesse d'un nouvel album solo « *Le propre des ratures* » en Mai 24. ::

UN INCONTOURNABLE : LE NOUVEAU PROGRAMME D'EXPOSITION PERMANENTE du musée de l'histoire de l'immigration

Impossible de parler immigration sans citer le musée du Palais de la Porte Dorée.



MUSÉE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Son nouveau programme d'exposition permanente a été inauguré en Juin 2023 et répond parfaitement à sa mission initiale de « faire évoluer les regards et les mentalités sur l'immigration ».

Avec sa progression chronologique, il veut souligner que la France est depuis longtemps une terre d'immigration... et d'émigration, en débutant la présentation en 1685, année du Code Noir, « réglementant » cette immigration bien particulière des esclaves noirs sur les terres françaises d'outremer, et année également de l'édit de Fontainebleau, qui interdit le protestantisme en France, provoquant le départ de 100 000 huguenots. L'exposition se prolonge ensuite

autour d'autres dates clés, de 1789 à la construction de l'Europe, en passant par les deux guerres mondiales, la crise de 1931, les décolonisations...

Cette organisation permet de mieux comprendre les tenants et les aboutissants des mouvements migratoires, en les ancrant dans leur réalité historique et en cassant la fantasmagorie qui les accompagne toujours. Le programme marque aussi la volonté de s'ouvrir au public le plus large possible, en créant un parcours particulier pour les plus jeunes et en variant les sup-

ports : textes, images fixes et animées, et même musiques grâce à un espace dédié. La visite s'impose, en individuel et/ou en accompagnement d'un public scolaire et associatif. Une exposition temporaire qui profite bien sûr des jeux olympiques pour évoquer l'historique de leur relation à l'immigration.

Pour préparer la visite, ou simplement se documenter, un petit tour par le site internet du musée s'impose : histoire-immigration.fr ::



Continuité et RUPTURE ?

La question a été souvent posée. J'aurais tendance à répondre que la loi se situe dans la continuité d'un processus de durcissement progressif de la législation qui ne s'est jamais démenti.

Depuis cinquante ans, si l'on excepte la parenthèse qui a suivi l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 et les brefs moments d'accalmie lorsqu'elle y est revenue, marqués par la loi Joxe de 1989 et la loi Chevènement de 1998, l'état n'a cessé de se resserrer sur la population étrangère. Mais lorsque l'état devient étrangement, on peut en effet parler de rupture.

La caractéristique majeure de l'évolution générale, c'est la précarisation du séjour qui, non seulement maintient les personnes présentes sur le territoire dans une situation d'insécurité permanente, mais impacte l'exercice effectif de tous les droits qui leur sont théoriquement accordés : travail, logement, protection sociale...

De fait, toutes les lois votées depuis 1986 ont eu pour objet et pour effet d'annihiler la conquête majeure qu'avait représentée la loi de 1984 qui faisait de la carte de résident-valable dix ans et automatiquement renouvelable - le titre de séjour de droit commun. On a subordonné sa délivrance dite « de plein droit » à des conditions supplémentaires, parmi lesquelles l'absence de menace pour l'ordre public et, plus tard, le respect des principes de la République, avant, finalement, de supprimer la quasi-totalité des cas de délivrance de plein droit. La création d'une carte de séjour « pluriannuelle » n'a été qu'un ersatz en trompe-l'œil d'une carte de résident devenue résiduelle. On a rendu plus difficile l'accès à un titre de séjour pour les mères d'enfants français, sous prétexte de lutter



Danièle Lochak

contre les paternités de complaisance. On a placé les mariages mixtes sous le contrôle de l'autorité publique, sous couvert de débusquer là encore les mariages de complaisance, voire les « mariages gris ». On a progressivement durci les conditions du regroupement familial, tandis qu'en contestant systématiquement l'authenticité des actes d'état civil établis à l'étranger on a entravé toutes les formes d'immigration familiale.

On n'a cessé d'accroître les difficultés d'accès à la procédure d'asile et aux conditions matérielles d'accueil pour les demandeurs d'asile, tandis que les taux de reconnaissance du statut de réfugié ou d'octroi de la protection subsidiaire s'amenuisaient d'année en année. On n'a cessé de réduire les garanties juridictionnelles contre les refus de séjour et contre les mesures d'éloignement : brièveté des délais de

saisine du juge, assistance juridique au rabais, procédures accélérées, juge unique, appel non suspensif... On a parallèlement allongé la durée du maintien en rétention, passée par paliers successifs de 7 jours en 1980 à... 90 jours en 2018.

On a accru les pouvoirs de contrôle et de contrainte conférés à l'administration et à la police (facilitation des interpellations, multiplication des traitements informatisés interconnectés, consultables par un nombre croissant d'acteurs...) et créé une multiplicité de délits réprimés de plus en plus sévèrement : autant de mesures qui traduisent la suspicion généralisée à l'encontre d'étrangers perçus comme - au choix ou cumulativement - dangereux pour la sécurité publique, clandestins ou fraudeurs en puissance.

Enfin (mais l'énumération aurait pu être bien plus longue !), dans le sillage de la loi Pasqua de 1993 qui a interdit l'affiliation à la sécurité sociale et le versement des prestations aux étrangers dépourvus de titre de séjour, on a posé des conditions de plus en plus strictes pour l'accès aux droits sociaux même pour les personnes en situation régulière.

Il y a donc bien une forme de continuité. Mais le saut n'en reste pas moins vertigineux. Il est clair que, même élaguée de beaucoup des dispositions insérées dans la loi par le Sénat - à la suite de la censure du Conseil constitutionnel, non pas, du reste, pour des raisons de fond, mais pour des raisons de procédure - l'application de la loi entraînera une dégradation majeure des conditions de vie pour une grande partie de la population étrangère vivant en France, comme l'énumération qui suit - et qui ne prétend même pas à l'exhaustivité - permet de le constater.

Les entraves commencent à l'entrée sur le territoire.

Le visa de long séjour peut être refusé au ressortissant d'un État « *coopérant insuffisamment en matière de réadmission de leurs ressortissants en situation irrégulière ou ne respectant pas un accord bilatéral ou multilatéral de gestion des flux migratoires* ». Cette mesure punitive - dont on discerne mal comment elle peut s'appliquer à des personnes remplissant les conditions pour séjourner en France

continuité et RUPTURE ?

suite et fin de la page 13

à un titre ou à un autre – s’inspire d’une disposition du règlement européen sur les visas de court séjour¹. Le visa est également refusé si l’étranger a fait l’objet d’une obligation de quitter le territoire français (OQTF) depuis moins de cinq ans et n’est pas en mesure de prouver qu’il l’a exécutée dans le temps imparti.

La loi fragilise le droit au séjour de mille et une façons. Ainsi, sous prétexte de « mieux intégrer par la langue », elle relève le niveau exigé de connaissance du français pour l’accès à une carte de résident ou à une carte pluriannuelle, ce niveau devant être attesté par la réussite à un examen (art. 20). Comme elle interdit parallèlement de renouveler plus de trois fois une carte de séjour temporaire portant une mention identique (art. 21), on est en droit de se demander ce qu’il adviendra de ceux et celles qui n’auront pas réussi à passer le cap de l’obtention de la carte pluriannuelle. Désormais, pour toute demande de titre de séjour il faudra souscrire un « contrat d’engagement au respect des principes de la République » par lequel le signataire s’engage notamment « à respecter [...] l’égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République [...] et à ne pas se prévaloir de ses croyances ou de ses convictions pour s’affranchir des règles communes régissant les relations entre les services publics et les particuliers ». Le titre de séjour ne sera pas renouvelé ou pourra être retiré si l’administration estime que ces obligations – dont la formulation est à la fois très large et bien floue – n’ont pas été respectées (art. 46). Contrairement aux articles précédents qui n’ont pas été contrôlés, cet article a été explicitement validé par le Conseil constitutionnel.

La délivrance ou le renouvellement d’une carte de séjour pourra aussi être refusé ou le titre de séjour retiré en cas de « menace grave pour l’ordre public » ou si l’étranger a

commis des faits l’exposant à une condamnation pour l’une des très nombreuses infractions énumérées et d’une gravité très inégale : autrement dit, alors même qu’il n’aurait pas été condamné pour ces faits, ni même poursuivi, ce qui ouvre grand la porte à l’arbitraire de l’administration (article 7). Enfin – mais l’énumération est loin d’être exhaustive – Les mineurs qui, pris en charge par l’ASE avant l’âge de 16 ans, obtenaient de plein droit une carte de séjour à leur majorité, devront désormais prouver, pour l’obtenir, l’absence de « lien avéré » avec la famille d’origine.

La loi porte de nouveaux coups au droit d’asile, que ce soit au stade de l’accueil des demandeurs, du traitement des demandes ou des recours devant la Cour nationale du droit d’asile (CNDA). Elle multiplie les cas dans lesquelles pourront être refusées ou retirées les « conditions matérielles d’accueil » (CMA), qui incluent un hébergement et une (maigre) allocation financière (article 66). Elle élargit les hypothèses dans lesquelles il est possible d’assigner à résidence ou de placer en rétention les demandeurs d’asile (article 41). Elle prévoit que le rejet de la demande sera automatiquement accompagné d’une OQTF (article 64), alors même que le renvoi d’un demandeur d’asile, même débouté, vers son pays d’origine ou un pays tiers est souvent impossible en pratique. Mais la disposition « phare », la plus contestable à beaucoup d’égards, et pourtant validée par le Conseil constitutionnel, consiste, au nom de l’objectif d’accélération des procédures, à systématiser le jugement par juge unique devant la CNDA (article 70). Cette pratique est certes de plus en plus courante devant la CNDA et les juridictions administratives en général, mais elle devient désormais le principe, et la collégialité l’exception. Ce dispositif est ici d’autant plus contestable qu’il revient à exclure de la formation de jugement les juges assesseurs – dont les représentants du HCR – et qu’on est dans un domaine où, en raison du poids de l’intime conviction, seule la confrontation des points de vue donne une chance de rendre une justice équitable.

La loi facilite l’éloignement sous toutes ses formes – OQTF (obligation de quitter le territoire français), expulsion,

interdiction judiciaire du territoire français – au mépris du droit au respect de la vie privée et familiale, **en supprimant quasiment toutes les protections accordées aux personnes qui ont des liens personnels ou familiaux étroits avec la France.** « Être méchant avec les méchants », avait annoncé le ministre de l’intérieur pour présenter l’objectif de son projet de loi. Ce qui impliquait à ses yeux de faciliter l’éloignement sous toutes ses formes : l’obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui sanctionne le séjour irrégulier (article 37), l’expulsion pour motif d’ordre public, l’interdiction du territoire français (ITF), peine complémentaire prononcée par le juge pénal (article 35). Concrètement, les protections jusque-là accordées aux personnes ayant des liens personnels ou familiaux étroits avec la France ne joueront plus dès lors qu’elles ont été condamnées pour des violences intrafamiliales ou pour une infraction pour laquelle la peine encourue est de cinq ans d’emprisonnement, pour les catégories les mieux protégées, de trois ans pour les autres : autrement dit, quelle que soit la sanction réellement prononcée par le juge, fût-ce une simple amende ou une peine d’emprisonnement avec sursis. Or les délits pour lesquels la condamnation encourue est de trois ans sont innombrables et d’une gravité très relative. On y trouve par exemple le vol simple, le délit de fuite, les violences légères, le travail illégal...

Le Conseil constitutionnel a expressément validé l’ensemble de ces dispositions, estimant que le législateur avait assuré « une conciliation qui n’est pas manifestement déséquilibrée » entre l’objectif de valeur constitutionnelle de prévention des atteintes à l’ordre public et les droits au respect de la vie privée et de mener une vie familiale normale. De même il a admis que « la violation délibérée et d’une particulière gravité des principes de la République » – dont le caractère flou ouvre ici encore la porte à l’arbitraire – pouvait être constitutive d’un « comportement de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de l’État » justifiant la suppression des protections normalement prévues en matière d’expulsion. Enfin - mais là encore l’énumération n’est pas exhaustive -, sous prétexte de simplification, la loi affaiblit un peu plus les garanties juridictionnelles en matière de recours contre les OQTF. ::

Danièle Lochak,
juriste, professeure émérite de droit public
à l’université Paris-Nanterre

¹ Un article 25 bis a été inséré en 2019 dans le code communautaire des visas qui prend en considération le « niveau de coopération d’un pays tiers avec les États membres en matière de réadmission des migrants en situation irrégulière » pour la détermination du montant des droits de visa et les assouplissements possibles.

UN PACTE DE LA HONTE SUR L'ASILE ET L'IMMIGRATION ?¹

Tout a été fait pour que ce pacte européen sur l'asile et l'immigration soit adopté avant les élections européennes y compris en cédant aux pays les plus hostiles à l'accueil des personnes exilées.



Marie Christine Vergiat.
Photo : Olaf Kosinsky,
CC BY-SA 3.0 DE,
via Wikimedia Commons

C'est la même logique que pour la loi « asile/immigration » adoptée en France en décembre dernier (G. Darmanin a même anticipé certaines de ses dispositions) qui a prévalu et ce n'est qu'une nouvelle étape dans le durcissement de l'Europe forteresse qui ne cesse de s'aggraver depuis la « crise » de 2015/2016².

L'un de ses dispositifs les plus hallucinants est la création d'une procédure de filtrage (*sic*) qui doit permettre l'examen en sept jours de la situation de toute personne

étrangère arrivant de façon dite irrégulière aux frontières de l'Union européenne (UE)³.

Les personnes seront le plus souvent enfermées dans des zones extraterritoriales selon le modèle des zones d'attente françaises existant notamment dans les aéroports (ce que le ministère de l'Intérieur est fier de revendiquer) ce qui permettra de s'exonérer un peu plus du droit et sans doute de rendre plus difficile l'accès aux personnes susceptibles de venir en aide et de faire respecter les droits des personnes concernées. Celles-ci seront alors identifiées, fichées avec une collecte de « données biométriques », toujours plus

importantes. Des contrôles de santé et de sécurité » seront opérés en particulier en interrogeant les différents systèmes européens de données⁴ pouvant concerner de près ou de loin une personne étrangère quel que soit son statut. Là aussi, on ne peut que s'inquiéter du nombre croissant de ces fichiers et de l'accès donné à un nombre lui aussi croissant d'agents chargés tant du contrôle aux frontières que de question de police.

Et même s'il est dit qu'une attention particulière sera accordée aux personnes « vulnérables », force est de constater que les enfants seront concernés dès l'âge de 6 ans (contre 14 actuellement) et que les mineurs non accompagnés n'y échapperont que s'ils ne constituent pas un « danger pour la sécurité nationale ou l'ordre public ».

Un premier « tri » sera ensuite effectué entre les personnes pouvant être orientées vers le système d'asile et celles qui devront être dirigées vers les autorités chargées des retours pour lesquels FRONTEX verra son rôle renforcé.

Les personnes orientées vers l'asile n'en seront pas pour autant au bout de leur peine puisqu'un nouveau tri permettra d'envoyer vers une procédure accélérée (maximum de 12 semaines) celles qui seront jugées peu susceptibles d'obtenir une protection internationale (ressortissants de pays dont moins de 20 % en moyenne au sein de l'UE obtiennent une protection)⁵. Autant dire que la Convention de Genève ne sera plus vraiment appliquée puisque celle-ci exige un examen de chaque situation et non en fonction du pays d'origine.

⁴ Systèmes d'information pouvant être concernés : SES (système d'entrée et de sortie) signalant les personnes étrangères ayant dépassé la durée de séjour autorisé, ETIAS (système d'autorisation de voyage) pour celles et ceux qui n'ont pas besoin de visas, SIS (concernant les personnes recherchées et désormais non seulement celles qui ont fait l'objet d'une décision de retour mais aussi celles qui ont reçu une OQTF ou une interdiction de revenir sur le territoire, VIS (système d'information sur les visas), ECRIS-TCN (système européen d'information sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers), Eurodac (sur les demandeurs/ses d'asile) sans parler des fichiers d'Europol et d'Interpol.

⁵ Chaque Etat gardant une totale liberté au regard des critères d'attribution de l'asile, de fortes distorsions existent selon la nationalité des personnes concernées entre les Etats membres.

¹ L'article emprunte beaucoup à un autre texte écrit précédemment par l'auteur pour la revue Les Possibles d'ATTAC.

² Les ONG ont toujours dit que cette crise n'était pas une crise des « migrants », pas même des réfugiés, mais bien une crise de l'accueil.

³ Le dispositif sera applicable également aux personnes qui seront arrêtées sur le territoire de tout Etat européen sans remplir les conditions relatives au séjour.

continuité et RUPTURE ?

suite et fin de la page 13

Quant au mécanisme de solidarité⁶ entre les Etats, il rend pour le moins septique, car si un mécanisme de « relocalisation » devrait permettre de répartir une partie des personnes arrivées aux frontières entre les différents Etats membres (30 000 annoncées pour des arrivées de 255 000 personnes en 2023 pour l'essentiel via la Méditerranée⁷, il sera possible de s'en exonérer en finançant l'amélioration du système d'asile de pays de première entrée, des projets dans des pays tiers ou des programmes de retour). Les pays dits de première donc continueront de supporter l'essentiel de la charge des dispositifs d'entrée sans cesse renforcés et on se demande comment ils ont pu accepter ce système d'autant que le régime de Dublin est maintenu. Au mieux, recevront-ils quelques espèces sonnantes et trébuchantes mais le plus probable est que les

autres Etats préféreront financer les retours ou les projets dans les pays tiers pour empêcher leurs ressortissants de partir comme ils en auront la possibilité. Les hotspots « nouvelle formule puisqu'hors territoire UE » risquent d'être comme aujourd'hui ceux des îles de la mer Egée en situation de surpopulation chronique. Peut-être même que les mêmes espaces seront utilisées puisqu'une disposition permet cette hypothèse. Quant aux retours théoriquement plus encadrés, ils seront permis par une coopération accrue avec les pays d'origine et de transit ou autrement nommés « pays sûrs » et « pays tiers sûrs », dont la liste restera établie par les Etats en fonction de leurs intérêts spécifiques. Les récents accords entre l'UE et la Tunisie ou l'Egypte montrent que le respect des droits des personnes expulsées ne sera pas la première préoccupation. En réalité, l'essentiel de ce nouveau système est bien d'accélérer le nombre d'expulsions⁸. Enfin, en cas de crises (entendre arrivée importante aux frontières) ou de situations d'instrumentalisation (cf. arrivée impor-

tante aux frontières manipulée par un pays tiers, ce qu'avait invoqué la Pologne vis-à-vis de la Biélorussie en 2021)⁹ ont en commun de prévoir un cadre dérogatoire permettant de mettre en cause droits et garanties procédurale. Les Etats auront sans doute une imagination fertile pour les invoquer même si lesdits droits et garanties se réduisent comme peau de chagrin dans les procédures normales.

Au moment où le HCR (Haut-commissariat aux réfugiés) constate que le nombre de personnes déracinées (celles qui sont obligées de fuir leur domicile) atteint des niveaux record, la réponse européenne est de fermer encore plus les portes et ce sont les personnes ayant le plus besoin de protection qui sont dans le collimateur. Pourtant l'UE est loin d'accueillir toute la misère du monde ni même d'y prendre sa part puisque les personnes exilées fuient au plus près et restent à 85 % dans les pays voisins. Pourtant d'autres politiques sont possibles comme on l'a vu avec les Ukrainiennes et les Ukrainiens basées sur l'accueil, la solidarité, l'accès au logement, à la langue et surtout au travail car dès lors que l'on a un emploi, on devient autonome. C'est une question de volonté politique. ::

Marie Christine Vergiat,

*militante associative et femme politique.
Députée européenne de 2009 à 2019.*

6 Contribution de chaque État basée sur sa population, son produit intérieur brut (PIB) et le nombre de personnes étrangères accueillies. La France devrait être très concernée puisqu'elle est le 2ème pays de l'UE par sa population et son PIB mais qu'elle est peu impactée par des arrivées importantes.

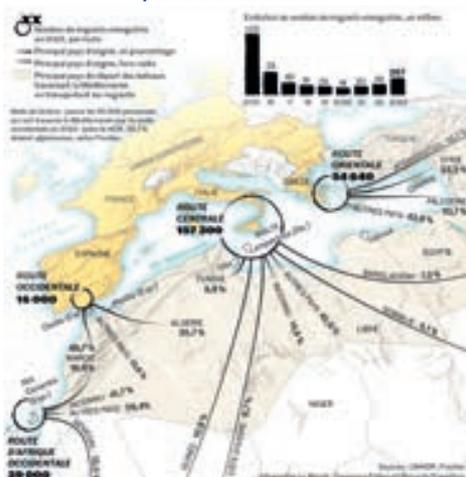
7 En 2015, la Commission européenne, alors présidée par Jean-Claude Juncker, avait tenté un plan de relocalisation de 120 000 + 40 000 personnes mais deux ans après, au moment du bilan, c'est environ une sur quatre qui avait bénéficié du dispositif.

8 En 2022, 422 400 personnes ont été sommées de quitter le territoire l'UE en 2022 dont 32 % en France, bien plus que dans tout autre État membre. 94 970 citoyens ont effectivement quitté l'UE. La France est le pays qui a signalé le plus de retours (14 240), suivie par l'Allemagne (13 130) et la Suède (10 490).

9 Notons que les tentatives de passage entre la Biélorussie et la Pologne se poursuivent : 26 000 détectées en 2023.

LA MÉDITERRANÉE SINISTRE cimetièrre marin.

La route centrale par l'Italie privilégiée par les migrants pour traverser la Méditerranée



La carte ci-contre montre l'ampleur des mouvements migratoires en Méditerranée. Ces chiffres sont cependant abusivement manipulés, quand on considère que ces mouvements ont lieu vers un continent de plus de 500 000 millions d'habitants (le million exceptionnel de 2015 représente 0,2%).

Il faut aussi savoir que leur géographie varie rapidement. Les pratiques plus ou moins répressives de pays européens comme des pays de départ ont pour principal effet de modifier les voies migratoires et de les rendre de plus en plus longues et dangereuses. Ces hommes et ces femmes sont devenus de véritables

« objets » de manipulations politiques et financières entre les Etats du nord et du sud de la Méditerranée. SOS Méditerranée est une des associations de citoyens et citoyennes européens qui agissent contre la tragédie des naufrages en Méditerranée. Ils pratiquent des sauvetages en mer avec des bateaux comme l'Ocean Viking (dont une seule journée en mer coûte 24 000 €). 120 marins-sauveteurs de 17 nationalités différentes ont opéré avec eux. Voici quelques chiffres qu'ils ont publiés :

23 070 migrants ont péri en Méditerranée depuis 2014.

40 183 personnes ont été secourues par SOS Méditerranée depuis 2016.

17 025 migrants ont été interceptés par les gardes côtes libyens depuis 2016. ::

ADDITION ou FUSION ?

On connaît les ravages que fait le thème du « grand remplacement ». Cette théorie repose sur la plus grande des sottises ! Elle consiste à additionner le nombre d'immigrés qui arrivent chaque année (très surestimé d'ailleurs), à considérer qu'ils vont constituer une population homogène séparée et surtout qu'ils vont engendrer une descendance qui viendra gonfler indéfiniment cette même population.

Et finalement, la majorité des descendants d'immigrés de 3^e génération n'ont qu'un seul grand-parent immigré.

« De nombreuses familles ont aujourd'hui un lien à l'immigration parce que la mixité des unions à chaque génération multiplie la présence immigrée dans les ascendances. Inversement, rares sont les généalogies à ne comprendre que des ascendances immigrées. L'intensité du lien à l'immigration décroît au fil des générations en raison de la mixité des unions. Si 33 % des personnes de moins de 60 ans ont un lien à l'immigration sur trois générations, elles ne sont que 17 % à avoir une ascendance exclusivement immigrée (immigrés ou 2^e génération de deux parents immigrés ou 3^e génération de quatre grands-parents immigrés). Parmi les descendants de 3^e génération, neuf sur dix n'ont qu'un ou deux grands-parents immigrés. Avoir ses quatre grands-parents immigrés est relativement rare, que ce soit parmi les descendants de 3^e génération mineurs (9 %) ou de 18-59 ans (5 %), mais plus fréquent parmi les descendants de 3^e génération originaires du Maghreb (respectivement 19 % et 20 %). La mixité très forte des ascendances à la 3^e génération vient du fait que la 2^e génération est elle-même fréquemment issue de couples mixtes : la moitié n'a qu'un seul parent immigré. La composition, sur plusieurs générations, de ces unions dessine le kaléidoscope des origines et par conséquent de la diversité de la France de demain. » ::

Jérôme Lê (Insee), Patrick Simon (Ined), Baptiste Coulmont (ENS Paris-Saclay)

Au bout d'un certain temps, on doit en effet arriver à un certain remplacement ! Le problème, c'est que ça ne se passe pas comme ça ! Sous de nombreux aspects, les nouvelles populations s'intègrent aux populations d'accueil.

Le processus est complexe, passe par le travail, l'habitat, la langue, la culture. Le MRAP a déjà abordé cette question qu'on appelle l'intégration dans sa brochure pédagogique *Le P'tit Citoyen* N° 4 (accessible sur notre site).

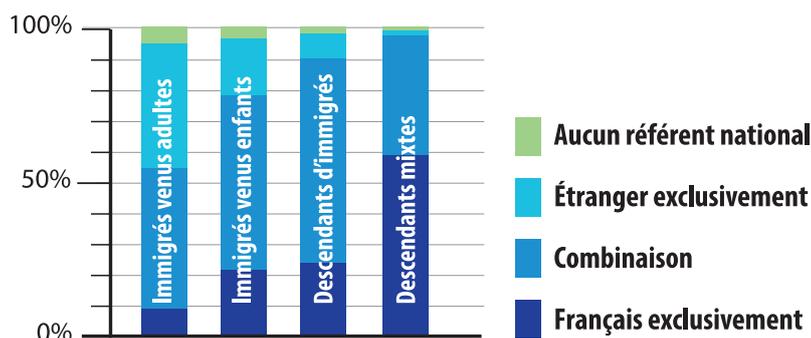
Nous ferons aujourd'hui un simple focus sur la question essentielle : la fusion tout simplement vitale des populations par le

mariage et la descendance, fusion également visible au niveau de l'identité ressentie. Voici quelques données empruntées à la publication INSEE Première n°1910 juillet 2022 et à l'étude fondamentale sur le devenir des immigrés « *Trajectoire et Origine* », consultable sur le site de l'INED.. Elles ruinent sans ambiguïté l'idée même d'une addition ! La diversité des origines résulte également d'une mixité croissante des unions à chaque génération :

→ **27 % des immigrés sont en couple avec un conjoint sans ascendance migratoire directe.**

→ **66 % des descendants de 2^e génération sont en couple avec un conjoint sans ascendance migratoire directe.**

Combinaison du sentiment d'appartenance français et étranger selon le lien à la migration



Source : enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE 2008
Champ : immigrés et descendants d'immigrés de 18 à 50 ans

Tableau. Top 3 des prénoms par sexe et générations, Europe du Sud ou Maghreb

	Europe du Sud		Maghreb	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Immigrés	José Antonio Manuel	María Marie Ana	Mohamed Ahmed Rachid	Fatima Fatima Khadija
Descendants d'immigrés	Jean David Alexandre	Marie Sandrine Sandra	Mohamed Karim Mehdi	Sarah Nadia Myriam
Petits-enfants d'immigrés	Thomas Lucas Enzo	Laura Léa Camille	Yanis Nicolas Mehdi	Sarah Inès Lina

Source : Enquête Trajectoires et Origines (TeO), 2008-2009 (Ined et Insee).

POUR DEMANDER la création d'un MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DU COLONIALISME, UNE NOUVELLE EXPOSITION : « héroïnes des luttes contre l'esclavage et le colonialisme ».

Le Mrap continue et diversifie son action pour demander la création d'un musée national de l'histoire du colonialisme.

Sur le site du Mrap et grâce au QR Code ci-contre, vous pouvez suivre les différents moments forts, depuis la lettre ouverte au Président de la République en Juin 2021, et consulter et télécharger les expositions.

Aux sept panneaux argumentant sur la nécessité de cette création que vous pourrez télécharger et consulter sur le site, nous avons ajouté une exposition de 16 panneaux sur les luttes des femmes contre l'esclavage et le colonialisme. Nous avons souhaité cette approche nouvelle, car, si la période coloniale et décoloniale reste encore trop largement occultée, la participation des femmes à ces combats l'est encore plus.

Le choix des personnages a été difficile, tant les exemples de participation à souligner sont nombreux, quand on veut bien s'y intéresser. Mais nous avons essayé de couvrir tous les territoires concernés, toutes les périodes, et également marquer les quelques voix qui ont sauvé sur ces questions l'honneur des sociétés colonisatrices aux cotés des héroïnes discriminées.

Sur le plan pratique, outre la consultation internet avec le lien QR Code, ces expositions sont disponibles en nous écrivant à musee@mrp.fr. Elles sont imprimées



(ou imprimables) sur panneaux toilés avec œillets 120 sur 50 cm pour les 7 panneaux musée, et 75 sur 50 cm pour les 16 panneaux héroïnes.

Grâce à ces outils et en multipliant des débats qui s'organisent déjà dans différentes régions, nous allons continuer à travailler à agréger les demandes des associations et personnalités qui portent depuis longtemps cette revendication de création d'un musée national de l'histoire du colonialisme. ❖

Le Groupe de travail Musée du MRAP

MIRIAM MAKEBA,

« MAMA AFRICA »,

chanteuse sud-africaine engagée contre l'apartheid et le racisme

Miriam Makeba est née en 1932 à Prospect, un des bidonvilles, appelés en Afrique du Sud townships, de Johannesburg. Son père est instituteur, d'ethnie xhosa, et sa mère domestique, d'ethnie swazi, dont elle est la sixième enfant.

Toute petite, elle vit dans des conditions très précaires : alors qu'elle est tout bébé, sa mère est emprisonnée, avec elle, pour six mois pour avoir brassé de la bière afin de subvenir aux besoins de la famille.

Déjà toute petite, elle chante dans le chœur de l'institut de formation Kilnerton à Pretoria, une école primaire méthodiste fréquentée par des enfants noirs, qu'elle fréquente pendant huit ans, étant baptisée protestante. Son talent est alors déjà remarqué. Elle va alors rapidement chanter dans divers chœurs, en anglais, xhosa, sotho, et en zoulou. Ses parents étaient mélomanes, sa mère jouant plusieurs instruments de musique traditionnels, son grand frère collectionnant des disques de jazz, et son père jouant du piano et chantant dans un groupe. Mais ce dernier meurt alors qu'elle n'a que six ans. Elle doit alors quitter l'école assez vite pour aider à subvenir aux besoins de sa famille.

En 1948, est établi le système raciste de l'apartheid en Afrique du Sud, inaugurant une période sombre pour les Noirs d'Afrique du Sud, système qui durera jusqu'en 1991. Elle commence à chanter avec le groupe « *Cuban Brothers* », un groupe musical masculin, puis devient choriste du groupe de jazz « *Manhattan Brothers* » en 1952, qui joue un mélange de chansons sud-africaines et afro-américaines, et qui lui donne son prénom de scène : Miriam. Elle est la seule femme dans ces deux groupes. C'est avec les « *Manhattan Brothers* » qu'elle enregistre

son premier hit en 1953. C'est en 1955, en jouant avec les « *Manhattan Brothers* », que Makeba rencontre pour la première fois Nelson Mandela, alors jeune avocat, qui est marqué par cette jeune femme et a dès cette première rencontre le sentiment qu'elle « ira loin ». En 1957, du fait de ses premiers succès, Makeba fait la couverture du magazine *Drum*. Les choses vont alors s'accélérer pour elle et sa carrière va décoller : en 1959, elle apparaît dans un film anti-apartheid, *Come Back, Africa*, produit et réalisé par le réalisateur indépendant Lionel Rogosin.

Ce film mêle des éléments réels et fictionnels, et, du fait de son caractère engagé, a dû être tourné en secret. Makeba y chante deux chansons. Le film est remarqué, notamment le passage où apparaît Makeba, et il est projeté à la Biennale de Venise, remportant le prix de la critique. Makeba obtient un visa pour se rendre à Venise, et elle est considérée comme cruciale pour le succès de ce film, symbole de l'africanité et de la lutte contre l'exploitation sociale et raciale, notamment pour les dialogues en langue zoulou.

Ce rôle lui vaut une première reconnaissance internationale, et elle va alors voyager à Londres et à New York pour se produire sur scène. À Londres, elle rencontre le chanteur américain Harry Belafonte, qui devient son mentor. Il l'aide à enregistrer ses premiers solos, comme « *Pata Pata* » qu'elle avait composée en 1956. Elle déménage à New York, faisant ses débuts à Manhattan dans le « *Village Vanguard* », où elle chante en Xhosa et Zoulou, devant

notamment Miles Davis et Duke Ellington. Sa performance reçoit un accueil critique favorable, elle devient célèbre dans les clubs de jazz. Harry Belafonte, qui l'a aidée à s'installer aux Etats-Unis, l'aide sur le plan logistique pour ses premières performances sur scène. Elle vit alors à Greenwich Village, mais elle est en insécurité financière, et doit travailler comme baby-sitter pour boucler ses fins de mois difficiles. En 1959, elle joue avec succès dans la comédie musicale *King Kong*.

Lorsque sa mère meurt en 1960, peu après le massacre de Sharpeville, dans lequel deux des membres de sa famille trouvent la mort, elle ne peut même pas assister à leurs obsèques, car le gouvernement raciste d'Afrique du Sud l'interdit de séjour, annulant son passeport sud-africain. Elle ne peut même pas aller voir sa fille de neuf ans, restée en Afrique du Sud... Cette situation l'amène à se politiser encore davantage : elle va devenir une chanteuse très engagée, ayant à cœur de dénoncer inlassablement l'apartheid et le racisme. Elle se sent une responsabilité, suite au massacre de Sharpeville (21 mars 1960, 69 morts), pour soutenir ses compatriotes sud-africain, elle qui a eu la chance de pouvoir fuir le pays, et va se consacrer à dénoncer l'apartheid.

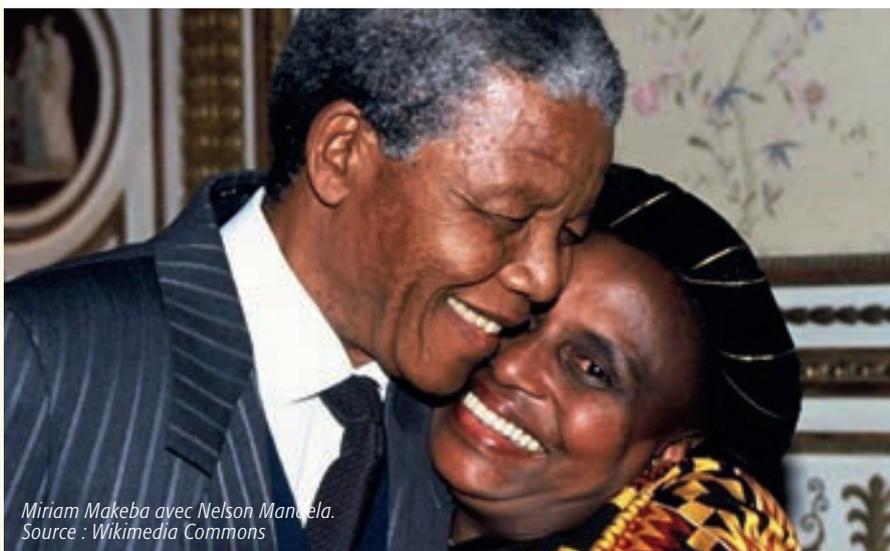
À New York, elle fréquente assidument les autres Africains exilés et immigrés. Aux Etats-Unis, elle témoigne de la pénibilité de la vie quotidienne à l'époque de la ségrégation raciale : « *il n'y avait pas beaucoup de différence en Amérique [par rapport à l'Afrique du Sud]; c'était un pays qui avait*



Miriam Makeba avec Dizzie Gillespie :
Roland Godefroy, CC BY 3.0,
via Wikimedia Commons

MIRIAM MAKEBA, « MAMA AFRICA »

suite et fin de la page 19



Miriam Makeba avec Nelson Mandela.
Source : Wikimedia Commons

aboli l'esclavage mais c'était une sorte d'apartheid à sa façon ». Elle s'engage pour le Mouvement des droits civiques aux Etats-Unis, cause qu'elle associe avec la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, dans un esprit de convergence des luttes. Aux Etats-Unis, elle se crée un nouveau chez elle. Au fil du temps, sur les conseils de son ami Harry Belafonte, elle ajoute à son répertoire des mélodies d'Amérique latine, d'Europe, d'Israël, et d'autres influences africaines, ce qui fait de son style une fusion de musiques du monde.

Elle visite le Kenya en 1962 en soutien à l'acquisition de l'indépendance par ce pays, et se consacre à rassembler des financements pour son leader Jomo Kenyatta. Fin 1962, elle témoigne, devant le Comité spécial de l'ONU sur les effets de l'apartheid, et réclame des sanctions économiques contre le gouvernement ségrégationniste d'Afrique du Sud. Elle demande en particulier un embargo sur les armes, faisant valoir que les armes vendues à ce gouvernement raciste sont employées contre des civils noirs innocents, notamment des femmes et des enfants de ce pays. Le gouvernement sud-africain, en réplique, interdit ses chansons en Afrique du Sud, et lui retire sa nationalité sud-africaine, l'empêchant de revenir dans son pays natal. Miriam Makeba devient donc apatride. Heureusement, plusieurs pays lui fournissent des passeports, en signe de soutien : l'Algérie, la Guinée, la Belgique et le Ghana. Au cours de sa vie, elle détendra jusqu'à 9 passeports, et sera faite citoyenne d'honneur de 10 pays !

En 1963, Miriam Makeba est reçue à nouveau à l'ONU et a l'opportunité de prononcer un discours devant l'Assemblée générale.

Elle va saisir cette occasion pour lancer un vibrant appel contre la discrimination raciale et pour alerter l'opinion mondiale au sujet de la situation en Afrique du Sud : *« Je vous demande, à vous et à tous les dirigeants du monde, agiriez-vous différemment, garderiez-vous le silence et resteriez-vous sans rien faire si vous étiez à notre place ? Ne résisteriez-vous pas si on ne vous autorisait aucun droit dans votre propre pays parce que la couleur de votre peau est différente de celle des dirigeants, et si vous étiez puni pour avoir simplement réclamé l'égalité ? Je lance un appel, à vous, et à tous les pays du monde, pour faire tout ce que vous pouvez pour stopper cette tragédie en cours. Je vous lance un appel pour sauver les vies de nos leaders, pour vider les prisons de tous ceux qui n'auraient jamais dû y être envoyés ».*

À la suite de son discours, elle est contrainte de rester exilée pendant 31 ans par le gouvernement raciste sud-africain, qui interdit d'ailleurs sa musique sur son sol, pour la sanctionner pour son engagement et pour avoir joué dans le film anti-apartheid *Come Back, Africa*. Ses disques sont retirés de la vente en Afrique du Sud.

Elle ne cesse de prononcer des discours anti-apartheid et d'appeler au boycott de l'Afrique du Sud, à la tribune de l'ONU et de l'Unesco. Ses chansons appellent à la

tolérance, à la démocratie et à la paix. L'empereur d'Éthiopie, Haïlé Sélassié, l'invite à chanter à l'occasion de l'inauguration de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) le 25 mai 1963, événement qui rassemble 32 pays africains fondateurs. Au cours des années 1960, elle se rapproche du mouvement « Black Consciousness », et du mouvement « Black Power ». A la fin d'un de ses concerts aux Etats-Unis, elle rencontre le leader trinitado-américain Stokely Carmichael, qui dirige le « Student Nonviolent Coordinating Committee » (SNCC) et qui est une figure majeure du Black Panther Party. En 1964 elle témoigne une seconde fois devant l'ONU.

Elle reçoit le soutien de personnalités politiques noires de premier plan, comme le président du Ghana Kwame Nkrumah, le président de Guinée Ahmed Sékou Touré, l'homme politique cap-verdien et bissao-guinéen Amílcar Cabral ainsi que le leader mozambicain Eduardo Mondlane. Citoyenne du monde, elle chante aussi bien en zoulou, en xhosa, en tswana, en swahili, en portugais et en même en arabe à l'occasion des Jeux africains de 1978 à Alger. Elle écrit et chante des chansons à textes consacrées aux grands héros contemporains africains, de Patrice Lumumba à Ahmed Sékou Touré, et consacre même une chanson au leader afro-américain Malcolm X.

En 1967, plus de 10 ans après son enregistrement, elle sort le disque « Pata Pata » aux Etats-Unis, qui devient un grand succès. L'année suivante, elle épouse Stokely Carmichael, ce qui lui vaut des inimitiés aux Etats-Unis et une baisse de sa popularité, notamment de la part des conservateurs et modérés, qui la voient alors comme une extrémiste. Plusieurs de ses concerts sont annulés et la presse parle moins d'elle. Le FBI et la CIA se mettent à la surveiller. Alors qu'elle est de passage aux Bahamas, elle voit, au retour, à l'aéroport, son entrée aux Etats-Unis refusée. Elle s'installe donc avec Carmichael en Guinée, où elle est accueillie chaleureusement par le président Sékou Touré, qui lui accorde la citoyenneté guinéenne, et où elle va rester 15 ans.

Sillonnant dans les années 1970 l'Afrique et le monde pour des tournées triomphales, elle va aussi exercer le rôle de diplomate pour le Ghana et pour la Guinée, pays pour lequel elle devient déléguée officielle

à l'ONU en 1975. Son discours à l'ONU, prononcé le 2 octobre 1975, en tant que déléguée officielle de la Guinée, est marquant : « *La participation de la femme à la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme et pour l'indépendance, le progrès et la paix, est déterminante. (...) Nous devons donc nous débarrasser de toutes les causes de l'injustice sociale, de l'indignité, de l'exploitation, de l'oppression, de l'inégalité. Pour ce faire, il faut que les sociétés soient fondées sur des bases démocratiques et dynamiques, que les rapports sociaux favorisent l'égalité sociale.* »

En 1990, Nelson Mandela, récemment libéré de prison et devenu héros national, la persuade de rentrer en Afrique du Sud, ce qu'elle fait le 10 juin 1990, grâce à son passeport français, accueillie en héroïne par la population. Elle va alors s'impliquer pour des causes politiques, comme la

lutte contre les enfants soldats et le sida. Après sa mort en 2008, le « *Prix international Miriam Makeba* » est créé pour récompenser des artistes africains créatifs, et Nelson Mandela lui rend hommage : « *Ses mélodies envoûtantes ont donné voix à la douleur de l'exil et de la dislocation qu'elle a ressentie pendant 31 longues années. En même temps, sa musique a inspiré un puissant sentiment d'espoir en chacun de nous. (...) Elle était une mère pour notre lutte et pour notre jeune nation* ». ❖

Chloé Maurel,
historienne

Œuvres écrites

Miriam Makeba (avec James Hall),
Makeba: My Story.
New York City, New York: New American
Library. 1988.

Miriam Makeba (avec Nomsa Mwamuka),
Makeba: The Miriam Makeba Story.
Johannesburg, 2004.

Sources écrites

Wikipedia, notice « *Miriam Makeba* »
(largement utilisée pour écrire ce texte).

Boni, Tanella,
Miriam Makeba, une voix pour la liberté,
Paris, éditions A dos d'âne, 2018.

Boukari-Yabara,
Amzat, Africa Unite ! Une histoire du panafricanisme, Paris, La Découverte, 2014,
notamment p. 287-290.

Graeme Ewens,
« *Obituary: Miriam Makeba* »,
The Guardian, 11 novembre 2008.

Maurel, Chloé (2017),
Une brève histoire de l'ONU au fil de ses dirigeants, Paris, Éd. du Croquant.

NOTES DE LECTURE

LES GRANDS DISCOURS À L'ONU, Chloé Maurel,

Les éditions du Croquant,
2024

300 p., 15 €

Ce livre réunit pour la première fois les discours les plus marquants prononcés dans l'enceinte de l'ONU, et met en valeur la contribution de ces orateurs du monde entier à la lutte contre le racisme et les discriminations.

Fruit d'un minutieux travail de recherche dans les archives numériques de l'organisation internationale, il constitue

la première anthologie historique des prises de paroles les plus significatives, prononcées par des hommes et des femmes remarquables, issus des 193 États membres de l'organisation, dans cette enceinte internationale créée en 1945.

Taxée souvent d'inefficacité voire d'inutilité, l'ONU a pour qualité de permettre à des leaders politiques, économiques, culturels et environnementaux de se rencontrer, à son siège à New York, ou lors de ses congrès ou forums dans le monde entier, afin de dialoguer, dans l'esprit du multilatéralisme et de la négociation collective.

Ces près de 50 discours retracent, d'Eleanor Roosevelt à Nehru, de Fidel

Castro à Kofi Annan, de Nelson Mandela au Pape François, d'Indira Gandhi à Lula, toute l'histoire des relations internationales depuis 1945, et illustrent la diversité des acteurs et des grandes personnalités qui ont marqué l'histoire du XX^e et du XXI^e siècle.

Leurs paroles, souvent éloquentes, reflètent de manière humaine, incarnée, les grands enjeux et les grandes luttes politiques internationales de l'histoire mondiale, et notamment la lutte contre le racisme et pour la paix et la solidarité des peuples, dans un esprit humaniste et fraternel. ❖

Chloé Maurel



MARYSE CONDÉ, LA COMPLEXITÉ de l'identité

Maryse Condé s'est éteinte. Le MRAP salue cette écrivaine majeure qui a marqué son époque, avec son riche parcours à la recherche d'une identité libérée et libératrice.



Maryse Condé : MEDEF,
CC BY-SA 2.0,
via Wikimedia Commons

Issue de la petite bourgeoisie noire de la Guadeloupe, la première étape de sa vie est marquée par une « francité » rigoureuse voulue par ses parents et qui l'amène à faire des études dans un grand lycée parisien. Mais là, elle rencontre les militants du courant développé alors par les étudiants africains qu'elle fréquente, la « négritude ».

Elle s'engage dans cette voie. Elle explique aussi que ce sont des amis et des intellectuels communistes qui « m'ont appris le sens du mot colonialisme, colonisation, identité, origine, dépossession, et pour la

première fois, ils m'ont parlé de l'esclavage, que mes parents avaient toujours occulté, et j'ai compris pourquoi il y avait des Noirs aux Antilles... »

Elle va ensuite vivre 12 ans en Afrique, avec son mari guinéen, Mamadou Condé et fréquente toute l'élite intellectuelle de l'Afrique.

Ségou sera son premier grand roman. Mais elle comprend aussi qu'il ne suffit pas d'être noire pour être africaine et revient vivre à Paris en 1970. Elle a alors une intense activité comme journaliste, critique littéraire et auteure. Elle se rapproche

alors du courant des intellectuels antillais, Aimé Césaire, Franz Fanon, Simone Schwartz-Bart, Raphaël Confiant et Patrick Chamoiseau. Ce sont les années dominées par le fameux manifeste « *Éloge de la créolité* » (1989) : « *ni Européens, ni Africains, ni Asiatiques, nous nous revendiquons créoles* ». Cette notion veut dépasser celle de la « négritude ». Depuis, Edouard Glissant promeut cette idée de « créolité » comme l'avenir culturel du monde.

Maryse Condé retourne alors vivre aux Antilles. Elle publie « *Traversée de la mangrove* », le roman des retrouvailles avec son pays et sa culture d'origine. Mais rétive à tout carcan dogmatique, elle reprend son voyage et va vivre et enseigner aux États Unis. On l'a souvent qualifiée d'écrivaine nomade, elle-même se réclamant de l'errance.

Elle revient enfin finir sa vie en France, en restant une militante active de l'anti-racisme. Dans le sillage de la loi Taubira de 2001 sur l'esclavage, elle devient présidente du Comité pour la mémoire de l'esclavage et est à l'origine de l'institution en 2006 de la journée de commémoration de l'esclavage le 10 mai.

Au-delà des innombrables prix et hommages attribués à Maryse Condé pour son œuvre littéraire, c'est cette longue quête de l'identité que nous devons retenir.

Dans un monde où les échanges se multiplient, il nous faudra trouver la voie juste entre un universalisme parfois perçu comme abstrait et des replis identitaires illusoire. Edouard Glissant propose de dépasser la « mondialisation » par la « mondialité », reposant sur la « créolité ». Une occasion de réfléchir à l'avenir humain que nous voulons. ::

Jean-François Quantin
Co-Président

MARIE-ANNICK BUTEZ

UNE VIE de lutte

Nous nous sommes connues Marie-Annick et moi pendant la première guerre du Golfe : nos enfants avaient osé peindre des colombes sur le trottoir devant le lycée d'Épinay ! Ils se sont retrouvés au poste de police et une plainte avait été déposée à leur encontre par le maire pour « dégradation de biens publics ».



Marie-Annick Butez. Photo : MRAP

Nous avons alors décidé de créer un comité local du MRAP. Un comité local c'est « un petit truc tranquille », je t'avais dit Marie-Annick ; « le petit truc tranquille », pendant 30 ans, avec Michel, tu y as passé tes journées y compris le dimanche, tes nuits parfois !

Notre première action a été de nous rendre au foyer soundiata : « *Nous venons de créer un comité du MRAP, si vous avez besoin de nous, n'hésitez pas à nous appeler !* » Cela n'a pas tardé et nous avons découvert la situation des sans papiers et le sort des noirs mauritaniens.

Nous nous sommes lancés dans la bataille et nous avons obtenu nos premières régularisations : Bakary, Tama, Gouné. Nos liens avec le foyer ont perduré jusqu'au covid. Créé par 4 personnes, notre comité a très vite dépassé les 50 adhérents, alors bien sûr nous avons été repérés par Mouloud Aounit, alors secrétaire général du MRAP et au congrès suivant nous avons été élues au Secrétariat National, où tu es restée jusqu'à ce que la maladie te frappe.

Tu y as assuré pendant de longues années la tâche ingrate de trésorière avec une compétence remarquable. Tu as tenu, même lorsque le malheur a frappé ta famille avec la maladie et le décès de Claire, faisant preuve d'un courage admirable. Tu étais présente chaque jour, malgré ton angoisse, malgré ta douleur. Combien de fois t'ai je dit : « *Marie Annick, je n'aurai pas ton courage* » et je te le redis aujourd'hui

« *Je n'aurai pas eu ton courage* ». Seule, la maladie t'a obligée à lâcher prise et ça a été un déchirement

Jusqu'à la fin de ta vie, tu as mené des combats pour la dignité humaine, le slogan du Secours Populaire « *tout ce qui est humain est nôtre* » était le tien. Comme dans la chanson de Fransesca Solleville, Michel et toi, vous étiez « *toujours sur le pont, les premiers debout les soirs de tangage, jamais à genoux.* »

Tu te battais contre toute forme de racisme, notamment pour le droit des Roms, pour la régularisation des sans papiers, pour le droit de vote des étrangers . Pendant plus de 3 mois vous avez caché chez vous Alfonso, un jeune rwandais. Athlète de haut niveau, Alfonso était en France pour des compétitions quand le génocide a commencé. Il était hutu mais son père médecin avait soigné indifféremment hutus et tutsis, cela avait entraîné le massacre de toute sa famille. Alfonso était le seul survivant mais peu importe, ses compétitions terminées il avait reçu une OQTF.

Le représentant de la communauté rwandaise en France avait contacté le MRAP : on ne peut pas le laisser repartir, ce n'est pas humain et vous n'avez pas hésité une seconde : « *On le prend chez nous jusqu'à ce qu'on obtienne sa régularisation.* » Vous l'avez traité comme un membre de votre famille. Vous étiez devenus alors des « *délinquants de la solidarité* ». Tu avais d'ailleurs signé l'appel « *Si la solidarité est un délit alors je demande à être poursuivie*

pour ce délit » et tu t'étais menottée au tribunal de Pontoise pour protester contre la mise en examen d'une jeune femme pour avoir « hébergé un sans-papier » qui n'était autre que son mari.

Lorsque des Roms se sont installés derrière votre maison, tu répétais « *Depuis que les Roms sont derrière chez nous, nous ne sommes plus cambriolés* », te moquant ainsi avec humour des préjugés racistes taxant les Roms de voleurs. Voulant empêcher une expulsion d'un camp de Roms à Saint-Denis, tu avais été bousculée par les CRS et t'étais retrouvée par terre mais cela ne t'avait pas empêchée de continuer

Résolument opposée à la peine de mort, tu as participé à Strasbourg au premier Congrès mondial contre la Peine Capitale et au combat pour sortir Mumia Abu Jamal du couloir de la mort puis pour sa libération. Tu étais également à Strasbourg pour manifester contre l'OTAN, manifestation où les CRS avaient jeté des grenades lacrymogènes d'hélicoptère, une première ! Tu étais évidemment de toutes les mobilisations contre le Front National et les droites extrêmes y compris à Strasbourg où nous y sommes rendus avec ma voiture que tu avais surnommée « *la MRAP mobile.* »

Tous les 17 octobre tu étais sur le Pont Saint Michel pour exiger vérité et justice sur le massacre des Algériens du 17 octobre 1961, tu étais sur le Pont du Carrousel les 1^{er} mai en hommage à Brahim Bouarram et à toutes les victimes du racisme.

MARIE-ANNICK BUTEZ UNE VIE de lutte

suite et fin de la page 23



Marie-Annick (à droite sur la photo) au monument mémoriel du camp de Drancy lors d'un rassemblement de protestation suite à une profanation du monument.

Tu avais défendu les déserteurs serbes durant la guerre en ex-Yougoslavie ainsi que les démocrates algériens menacés par le FIS. Tu te battais avec Michel pour le droit de vote des étrangers, pour la paix et le droit des peuples à décider de leur avenir, palestiniens, kurdes, sahraouis, la solidarité pour toi n'avait pas de frontières... Tu te battais pour eux, avec la raison et avec le coeur. Le jour où les 3 militantes kurdes ont été assassinées à Paris tu étais sur place boulevard Lafayette et tu m'as appelée « Renée, il se passe quelque chose de grave au Centre d'Information du Kurdis-

tan, viens vite ». Nous avons été les seuls Français à la levée des corps à Sarcelles, avec les familles juste derrière les cercueils et chaque mois de janvier tu participais à la marche pour exiger « vérité et justice » pour ce triple assassinat.

Pour le stand du MRAP à la fête de l'Humanité tu préparais un poulet créole et faisais cuire chez toi, 200 cuisses de poulet, des kilos de riz, sans oublier les litres du « punch du MRAP » que tu préparais. Tu étais sur le pont du vendredi matin au dimanche tard dans la nuit, infatigable. La

dernière fois que nous avons pu discuter, c'est de Gaza que tu me parlais, de ta colère face aux milliers d'enfants assassinés, tu étais désolée de ne pouvoir participer aux manifestations. Même tes loisirs étaient militants : nous allions écouter Serge Utgé Royo, Fransesca Solleville ou la compagnie *Jolie Môme* et quand nous allions au restaurant, c'était chez les Kurdes.

Quand j'étais enfant et qu'on me demandait ce que je voulais à Noël, je répondais « *Je voudrais une grande soeur...* » Marie-Annick, tu as été la grande soeur dont je rêvais enfant !

Nous n'oublierons pas ton courage et ta détermination ; ta volonté de surmonter les obstacles, fidèle aux engagements qui étaient les tiens. Les combats que tu as menés sont loin d'être achevés nous les poursuivrons en pensant à toi, ce sera la meilleure façon de te rendre hommage. Tu seras présente à chacune de nos mobilisations, à chacune de nos initiatives contre le racisme, pour la paix, pour la solidarité.

Marie-Annick, ma grande soeur, mon amie, ma camarade, du fond du coeur merci ! ::

Renée Le Mignot

COMITÉS LOCAUX

Comité local de Tarbes

WELCOME IN tziganie

C'est dans le Gers, à Seissan, et sur trois jours que se déroule WELCOME IN TZIGANIE, un festival de musique tzigane et culture de l'Europe de l'Est et des Balkans. Des concerts (quel programme !) avec près de 4000 spectateurs venus de partout, des conférences, de l'artisanat,...

Pour la deuxième fois cette année, le MRAP de Tarbes a quitté sa Bigorre pour y tenir un stand. Mais cette année, l'exposition « *Voyageurs, voyageuses, que veulent-ils ?* » y a pris place. Bien installée avec pour voisins le dessinateur Kkrist Mirror, un luthier, la FNASAT, cette exposition a rencontré un beau succès et suscité de nombreux échanges. La roue toute neuve y était inaugurée. Jean-Claude, que d'aucuns connaissent déjà pour avoir assisté à sa conférence « *Les gens du voyage à travers la chanson française des années 60 à nos jours* » avait concocté une série de questions sur les gens du voyage. Une

occasion - certes un peu fatigante - de faire avancer les choses mais également de faire connaître le MRAP... ::

